



# **ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**

**Rapport financier du troisième trimestre**

**États financiers (non audités)**

**Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le  
31 décembre 2023**

**Contents**

<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT .....</b>	<b>3</b>
<b>DISCUSSION NARRATIVE DE LA DIRECTION .....</b>	<b>5</b>
<i>Introduction .....</i>	5
<i>Nos activités .....</i>	5
<i>Faits saillants du troisième trimestre de 2023-2024.....</i>	9
ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	16
GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES .....	16
REVUE FINANCIÈRE .....	18
FLUX DE TRÉSORERIE ET FONDS DE ROULEMENT .....	21
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	22
UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES.....	22
<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION .....</b>	<b>23</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS .....</b>	<b>24</b>

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT



On a observé au cours du troisième trimestre de 2023-2024 la réalisation de progrès concernant plusieurs priorités stratégiques importantes. Le changement le plus important est peut-être l'enthousiasme suscité et le leadership fédéral autour de la prochaine génération d'énergie nucléaire au Canada, un mouvement dans lequel Énergie atomique du Canada limitée (EACL) joue un rôle clé. À mon avis, cette réalisation importante au cours de cette période dépasse l'ambition de notre organisation. En novembre, dans le cadre de la 28<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) qui s'est tenue aux Émirats arabes unis, le Canada s'est joint à 24 autres pays pour publier une déclaration forte visant à tripler la capacité de production d'énergie nucléaire d'ici 2050. Cet objectif ambitieux représente un grand pas en avant pour l'ensemble de l'industrie et constitue un défi pour nous tous. La propre vision d'EACL d'un avenir nucléaire pour le Canada – avec de nouvelles technologies rendues possibles grâce à des activités de recherche et développement de calibre mondial – cadre tout à fait avec la vision plus large du gouvernement d'un nouveau secteur nucléaire prospère. Évidemment, il y aura des défis à relever alors que nous œuvrons à développer de nouvelles technologies, à favoriser la réconciliation et l'inclusion des Autochtones, à mettre en application des exigences réglementaires, à répondre aux questions concernant la gestion des déchets, l'acceptation du public, les obstacles à l'investissement, et bien plus encore. Néanmoins, la déclaration de la COP28 et le climat général concernant les nouvelles infrastructures nucléaires en tant qu'élément essentiel d'un avenir carboneutre sont inspirants et excitants pour EACL.

EACL et les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) continuent de réaliser des progrès importants sur le plan de la mobilisation des peuples autochtones et le développement de relations avec eux. La collaboration avec la Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan (PNAP) et les LNC sous l'égide de l'entente sur les relations à long terme signée plus tôt de cette année prend forme de manière significative. Les trois organisations organisent régulièrement des réunions et forment des groupes de travail pour traiter divers sujets et résoudre des questions difficiles ensemble dans un climat d'ouverture et de respect continu. De plus, je suis particulièrement fier d'annoncer que la PNAP a mis une série de séances de formation sur la sensibilisation culturelle qui a été offerte au personnel des LNC et qui sera offerte au personnel d'EACL au cours du trimestre suivant. Il s'agit d'une étape essentielle de notre cheminement ensemble à mesure que nous approfondissons nos connaissances en ce qui concerne les expériences et l'histoire autochtones qui sont essentielles à un partenariat efficace.

De plus, j'ai eu l'honneur de participer ce trimestre à une réunion tripartite avec les dirigeants des Premières Nations Sagkeeng (PNS) et des LNC. J'espère qu'il s'agit d'un jalon important dans le resserrement de nos relations avec les PNS, alors que nous travaillons à l'atteinte d'une vision commune pour le site de Whiteshell. Ce ne sont là que quelques exemples des nombreux liens continus que maintiennent EACL et les LNC avec de nombreuses communautés autochtones, et nous nous engageons fermement à renouveler chacune de nos relations.

Ce trimestre a également marqué par des importants travaux de budgétisation et de planification réalisés en coulisses. EACL approche la fin de sa fenêtre de financement de 10 ans et de son contrat pour exploiter les sites lui appartenant. Le projet de réapprovisionnement et la mise sur pied d'un nouveau plan budgétaire à long terme constituent tous deux des éléments essentiels qui définiront les produits livrables d'EACL et la manière dont ils seront fournis au cours de la prochaine décennie. Au cours du dernier trimestre, d'importants travaux ont été entrepris avec le ministère des Ressources naturelles et les organismes centraux du gouvernement afin de raffiner davantage les plans financiers et les plans d'affaires à long terme d'EACL et d'assurer l'harmonisation des objectifs du gouvernement. De plus, l'équipe responsable du processus gouvernemental d'attribution des contrats exploité par un entrepreneur au sein d'EACL a franchi une étape importante avec la publication de l'énoncé préliminaire des travaux du nouveau contrat (pour la période allant de 2025 à 2035) aux fins de commentaires du public.

EACL continue de mettre l'accent sur la surveillance de son entrepreneur, les LNC. L'une des grandes priorités du dernier trimestre a été la réponse continue aux problèmes recensés dans le programme de protection contre les incendies des Laboratoires Whiteshell. En octobre, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a imposé une sanction administrative pécuniaire aux LNC pour les lacunes cernées en août 2023 dans leurs interventions au problème. EACL attache beaucoup d'importance à cette question et a maintenu une surveillance plus intense afin de rendre pleinement conforme le programme de protection contre les incendies de Whiteshell et de permettre la reprise à pleine capacité du site.

Enfin, nous avons inclus – à la fin de la section sur les faits marquants du troisième trimestre, ci-dessous – deux brèves mises à jour sur des événements importants qui se sont produits en dehors de la période couverte par le présent rapport : l'approbation de la construction du projet d'installation de stockage en surface à Chalk River et la découverte de lacunes dans le système de gestion de l'apprentissage de LNC.



**Fred Dermarkar**

*Président et premier dirigeant*

# DISCUSSION NARRATIVE DE LA DIRECTION

## Introduction

Le rapport de gestion est conçu de manière à permettre au lecteur de mieux comprendre les activités d'EACL, sa stratégie et sa performance d'entreprise, ses prévisions, ainsi que son mode de gestion des risques et des ressources en capital. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers non audités du troisième trimestre 2023-2024 et des notes complémentaires. Le rapport de gestion doit donc être lu conjointement avec les états financiers non audités.

Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées dans le rapport de gestion, y compris les montants tabulaires, sont en dollars canadiens et sont préparées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

La publication du rapport de gestion a été autorisée par le conseil d'administration le 21 février 2024.

## Nos activités

En tant que société d'État fédérale, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) vise à promouvoir les intérêts du Canada grâce à des initiatives en science et technologie nucléaires et en protection de l'environnement. Cela comprend participer à la lutte contre les changements climatiques par des stratégies de croissance de l'énergie propre et de décarbonation, à mettre au point de nouveaux traitements contre le cancer et d'autres maladies, et à accélérer les projets de restauration environnementale du Canada liés à des activités passées en matière de science nucléaire. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada afin de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), selon lequel un organisme du secteur privé, les LNC, est responsable de la gestion et de l'exploitation des sites d'EACL en son nom.

Selon le modèle d'OGEE, EACL demeure propriétaire des sites, des installations, de la propriété intellectuelle et des passifs. Les LNC gèrent les sites et les installations d'EACL conformément à l'entente contractuelle conclue avec EACL. Le modèle d'OGEE permet à EACL de tirer parti de l'expertise et de l'expérience du secteur privé pour accélérer le déclassement et le programme de gestion responsable de l'environnement et fournir une science et des technologies nucléaires de classe mondiale. En tant qu'agent du gouvernement, EACL apporte de la valeur au Canada en établissant les priorités des LNC et en assurant une surveillance experte de ses plans et de ses activités. EACL évalue le rendement des LNC afin de faire progresser ses objectifs de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible, tout en maintenant le plus haut niveau de priorité quant à la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement. De plus, EACL soutient le gouvernement dans l'élaboration d'une politique nucléaire.



Les trois principaux secteurs d'activité sont les suivants :

## **1. Innovation nucléaire (laboratoires nucléaires)**

EACL s'efforce de tirer parti des succès de son passé et de l'innovation nucléaire future au profit du Canada et des Canadiens. En collaboration avec l'industrie, EACL permet le développement de nouvelles technologies pour faire avancer les petits réacteurs modulaires (PRM), la production d'hydrogène propre et la fusion, le tout dans le but de tirer parti du succès de la technologie des réacteurs CANDU et de ses contributions déjà réalisées et potentiellement améliorées aux objectifs climatiques, à la sécurité énergétique et à l'emploi. Les progrès se poursuivent en médecine nucléaire en vue de révolutionner davantage le diagnostic et le traitement des maladies. Cela comprend le soutien à la recherche et au développement de technologies de santé nucléaire nouvelles et prometteuses, y compris des radiothérapies, des diagnostics et des radiothéranostiques nouveaux et émergents, comme la thérapie alpha ciblée.

Le travail dans ces domaines est rendu possible par des capacités vastes et uniques qui résident aux LNC et aux Laboratoires de Chalk River, le plus grand complexe de science et technologie nucléaires au Canada. On y compte près de 3 000 employés. Les travaux menés aux laboratoires appuient les responsabilités, les priorités et les rôles fédéraux du Canada dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité. Les laboratoires fournissent également des services à des tiers sur une base commerciale.

Grâce à un investissement de 1,3 milliard de dollars sur dix ans du gouvernement fédéral débutant en 2016, d'importants travaux de revitalisation sont en cours au site de Chalk River, en vue de le transformer en un complexe de science et technologie nucléaires moderne de classe mondiale.

Grâce au travail et aux capacités des Laboratoires de Chalk River, EACL et les LNC peuvent servir de relais entre le gouvernement du Canada et l'industrie privée en cernant et en facilitant les possibilités de coordination entre les secteurs public et privé afin de soutenir les initiatives qui servent les priorités, les engagements et les objectifs fédéraux.

## **2. Gestion responsable de l'environnement**

L'objectif est de s'acquitter de façon sûre et responsable des responsabilités et des obligations environnementales qui découlent de décennies d'activités scientifiques et technologiques nucléaires aux sites d'EACL. Ces responsabilités historiques sont le résultat de décennies de contributions importantes et de progrès dans le domaine de la science nucléaire qui ont profité aux Canadiens et au monde entier, y compris le développement de la technologie CANDU et la production d'isotopes médicaux utilisés dans le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies. EACL se concentre maintenant sur la décontamination et le déclassement des installations et des bâtiments redondants, la remise en état des terrains contaminés ainsi que sur la gestion et l'élimination des déchets radioactifs sur les sites d'EACL, principalement ceux des Laboratoires de Chalk River et des Laboratoires de Whiteshell au Manitoba.



EACL est également responsable de la remise en état et de la gestion à long terme de sites contaminés avec des déchets radioactifs historiques de faible activité pour lesquels le gouvernement du Canada a accepté la responsabilité, notamment dans le cadre de l’Initiative dans la région de Port Hope. Le déclassement et la gestion responsables des déchets radioactifs sont nécessaires pour décontaminer les sites d’EACL, protéger l’environnement et faire place aux nouveaux bâtiments qui soutiennent les activités en science et technologie nucléaires en cours au site de Chalk River.

### **3. Tirer parti de la technologie nucléaire CANDU**

EACL s'est engagée à collaborer avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur nucléaire canadien afin de déterminer et d'évaluer les possibilités de technologies « nucléaires de grande envergure » au Canada et à l'étranger. Cela comprendra notamment faciliter l'amélioration des conceptions CANDU afin d'optimiser la technologie CANDU du Canada pour répondre aux besoins énergétiques d'aujourd'hui et de demain, assurer la sécurité énergétique de la population canadienne et assurer des possibilités de revenus pour le Canada ainsi que pour la chaîne d'approvisionnement CANDU du Canada. La protection et la promotion de la technologie CANDU s'ajoutent au mandat d'OGEE d'EACL et ne sont pas exécutées au moyen du modèle d'OGEE.

# Faits saillants du troisième trimestre de 2023-2024

## Laboratoires nucléaires

EACL est à l'avant-garde de la science et de la technologie nucléaires depuis plus de sept décennies. L'organisation a présidé à la naissance de l'industrie nucléaire au Canada, et a notamment été responsable de la première criticité entretenue (réaction nucléaire en chaîne contrôlée) à l'extérieur des États-Unis. Plus important encore, les Laboratoires de Chalk River ont été le berceau de la technologie des réacteurs CANDU, une technologie qui est actuellement utilisée dans 19 réacteurs au Canada, fournissant 15 % de l'électricité au Canada, et 30 (CANDU ou des dérivés du CANDU) à l'étranger. Elle a également fourni les travaux de recherche et les installations ayant permis des percées décisives dans l'application positive des isotopes médicaux, notamment l'isotope cobalt-60. Les travaux entrepris aux Laboratoires de Chalk River ont donné lieu à de nombreuses réalisations scientifiques, qui ont notamment permis à deux chercheurs de remporter un prix Nobel.

Au fil des ans, EACL a joué un rôle important de soutien à la politique publique et de mise en œuvre de programmes pour le compte du gouvernement du Canada. Cela comprend la production d'isotopes médicaux, ainsi que la provision de la science et la technologie nucléaires dans les domaines de l'énergie, de la non-prolifération, de la préparation aux situations d'urgence, du contre-terrorisme, de la santé et de la sécurité. Les installations uniques d'EACL en ont fait une destination de choix pour les scientifiques du Canada et du monde, favorisant l'innovation canadienne et le perfectionnement et le maintien en poste de travailleurs et de scientifiques hautement qualifiés dans le domaine du nucléaire.

La restructuration d'EACL et l'implantation du modèle d'OGEE ont généré de nouvelles possibilités de miser sur cet important patrimoine scientifique. Dans le cadre de son mandat, tel qu'il a été clairement établi par le gouvernement, EACL tire parti des capacités des Laboratoires de Chalk River pour appuyer les besoins et les responsabilités du gouvernement fédéral dans le secteur de la science et de la technologie nucléaires (dans le cadre du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires et des travaux effectués en tant que laboratoire fédéral pour des ministères et organismes fédéraux), et fournit également des services à des tiers sur une base commerciale. Ce mandat a été favorisé par un investissement de 1,3 milliard de dollars pour une période de 10 ans à compter de 2016 dans des infrastructures nouvelles et renouvelées aux Laboratoires de Chalk River afin de transformer le site en un complexe de science et technologie nucléaires de pointe, de classe mondiale.

Dans le cadre du modèle d'OGEE, l'objectif d'EACL est de tirer parti de l'expérience et de l'expertise considérable des Laboratoires de Chalk River pour contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement touchant les sciences, l'innovation et l'énergie propre. Les activités de science et technologie nucléaires aux Laboratoires de Chalk River soutiennent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaire d'EACL, qui aide le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de l'énergie et de l'environnement.

Afin de maintenir et d'accroître l'expertise et les capacités à Chalk River, EACL a demandé aux LNC de mettre les services techniques et des produits de recherche et de développement à la disposition de tiers sur une base commerciale.

Les LNC mettront l'accent sur neuf initiatives stratégiques visant à soutenir le gouvernement et à aider les clients commerciaux à exploiter de nouveaux marchés et à élargir leurs marchés :

- **Fiabilité à long terme des réacteurs existants** : Dédiés au soutien du parc existant de réacteurs au Canada, les LNC travailleront à prolonger la durée de vie et la fiabilité à long terme du parc actuel de réacteurs CANDU, à l'échelle nationale et internationale, et à élargir leurs compétences pour appuyer d'autres modèles de réacteurs, les avancées dans la recherche sur les matières nucléaires et les combustibles, ainsi que les applications sur la chimie nucléaire.
- **Fabrication de combustible avancé** : Les LNC développeront des concepts de combustibles nucléaires avancés pour soutenir la fiabilité à long terme des réacteurs et le développement de réacteurs avancés. Les combustibles avancés amélioreront le rendement, la tolérance aux pannes, la sécurité, la résistance au risque de prolifération et la tolérance aux accidents, et ils sont recyclés ou recyclables.
- **Petits réacteurs modulaires** : Les LNC visent à démontrer la viabilité commerciale des petits réacteurs modulaires d'ici 2030, en vue de positionner le Canada comme chef de file de cette nouvelle technologie nucléaire. Les LNC et le Canada cherchent à mieux tirer parti de leur expertise et de leurs installations en vue de positionner les petits réacteurs modulaires pour fournir aux communautés petites et éloignées et aux applications liées aux mines et aux sables bitumineux des options énergétiques à faible émission de carbone fiables, en suivi de charge, adaptables et rentables, et pour remédier à d'autres lacunes et besoins énergétiques qui répondent souvent à un intérêt uniquement canadien.
- **Hydrogène et secteur des transports** : Les LNC visent à tirer parti des récents investissements en immobilisations effectués par EACL dans les laboratoires modernes de traitement de l'hydrogène, afin de développer les capacités dans la sécurité de l'hydrogène et la gestion de l'eau lourde et du tritium dans les réacteurs CANDU. Les technologies de l'hydrogène ont évolué, réduisant ainsi les coûts au point où les solutions à l'hydrogène arrivent à concurrencer d'autres technologies de conversion énergétique semblables sur le plan financier. La technologie de l'hydrogène offre des options faibles en carbone pour les secteurs de l'énergie et du transport, tout en aidant le Canada à respecter ses engagements internationaux sur la réduction des émissions de carbone.
- **Recherche sur la thérapie alpha ciblée pour le traitement du cancer** : La thérapie alpha ciblée est un nouveau domaine de recherche dans la lutte contre le cancer et d'autres maladies. Cette thérapie se concentre strictement sur les cellules cancéreuses avec une précision qui épargne les cellules voisines saines.
- **Cybersécurité nucléaire** : La cybersécurité des systèmes de contrôle industriel est une préoccupation croissante dans tous les secteurs, particulièrement dans le secteur nucléaire, où elle représente un marché mondial de plusieurs milliards de dollars. Si une grande partie de l'industrie commerciale répond aux besoins de cybersécurité des systèmes de technologies de l'information, la majorité des fournisseurs de solutions se préoccupent surtout des problèmes habituels de piratage et de vol de données. Les LNC ont mis sur pied une installation d'essai de cybersécurité nucléaire à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, et travaillent à l'élaboration, à la commercialisation et au déploiement d'un système de détection et d'atténuation des cyberattaques sous contrôle industriel nucléaire.

- **Centre d'analyse nucléologale et d'intervention** : Le besoin d'activités scientifiques et technologiques en matière de sécurité nucléaire continue de s'imposer au Canada, comme en témoigne l'engagement renouvelé du gouvernement à réduire les menaces nucléaires, tant au Canada qu'à l'étranger. Les ministères et organismes gouvernementaux ont de plus en plus besoin de spécialistes en science et technologie nucléaires pour les aider à répondre aux problèmes émergents touchant les garanties, la sécurité et la sûreté nucléaires à l'échelle nationale et internationale. Les LNC travaillent à établir une installation connue pour permettre aux organismes gouvernementaux et aux partenaires commerciaux d'élaborer, de tester, d'étalonner et de valider les technologies et les matériaux liés à l'analyse nucléologale. Les LNC soutiennent en outre les travaux visant à garantir la sécurité des matières nucléaires et à renforcer la sécurité des frontières canadiennes.
- **La science et la technologie au service de la durabilité environnementale avancée** : Les LNC cherchent à acquérir une meilleure compréhension de la migration des radionucléides dans l'environnement et à développer des technologies sécuritaires et économiques pour la gestion des déchets nucléaires. La capacité en technologie environnementale continuera d'aider le gouvernement à assurer le suivi de la présence et de la propagation de faibles niveaux de contamination. Les LNC augmentent également leurs activités commerciales dans ce secteur.
- **Fusion** : Alors que la demande de processus d'électricité propre a atteint un seuil critique, la fusion peut aider à transformer l'approvisionnement énergétique mondial et à répondre à l'accroissement des demandes d'énergie sur la voie vers la carboneutralité. Le Canada a une occasion unique de tirer parti des technologies existantes et de la vaste expérience du CANDU dans le domaine de la gestion du deutérium et du tritium afin d'accélérer le développement de cette technologie, que ce soit au Canada ou à l'étranger. La première phase sera la plaque tournante de l'innovation, qui sera dirigée par les LNC et qui fournira un espace pour tester et résoudre les défis liés à la fusion et au cycle du deutérium et du tritium, en plus de faire du Canada un chef de file dans le secteur de la fusion. Lors de la deuxième phase, les LNC et leurs partenaires à construire un système de cycle de fusion deutérium-tritium aux Laboratoires de Chalk River, générant ainsi des revenus commerciaux, de la propriété intellectuelle, de nouveaux emplois et un bassin de talents hautement qualifiés.

S'inscrivant dans leur vision à long terme pour le site des Laboratoires de Chalk River, les LNC établiront des liens solides et en tireront parti, tout en faisant progresser les relations avec les universitaires, les ministères et les laboratoires à vocation scientifique du gouvernement du Canada, d'autres laboratoires nationaux et d'autres intervenants de l'écosystème des sciences et de la technologie, de manière à fournir des exemples concrets et éloquents de projets et à rechercher d'autres occasions de travailler de manière collaborative, de tirer parti des installations scientifiques et technologiques uniques et/ou de tabler sur la stabilité financière à long terme dans le respect de la stratégie de collaboration en sciences et technologie.

#### Faits saillants du troisième trimestre :

- Sous la direction d'EACL, les LNC et Isotope Technologies Munich (ITM) ont lancé une coentreprise appelée Actineer, pour permettre la production d'actinium-225 (225Ac) à l'échelle mondiale. En tant que radio-isotope médical rare émettant des rayons alpha, le 225 Ac suscite

rapidement un grand intérêt dans le domaine de l'oncologie de précision en raison de son potentiel important dans la lutte contre le cancer. L'entreprise commune répondra aux besoins mondiaux actuellement non satisfaits en matière de fabrication et de production de ce radio-isotope très convoité. Selon les termes de l'entente, Actineer développera les technologies de production et de traitement du 225 Ac afin de mettre en place des capacités de fabrication à court terme de l'isotope médical qui renforceront de manière significative les approvisionnements internationaux, tout en travaillant sur le long terme à la construction d'une nouvelle installation de production d'actinium. Les LNC fourniront la matière première pour l'irradiation et géreront dans un premier temps le processus de production pendant la phase intermédiaire de l'approvisionnement en 225 Ac de qualité radiochimique. IMT poursuivra le traitement du 225 Ac obtenu pour obtenir une qualité pharmaceutique selon les spécifications des bonnes pratiques de fabrication (BPF). IMT sera également responsable du marketing, des ventes et de la distribution au niveau mondial, grâce à son réseau de vente mondial bien établi. C'est une excellente occasion ayant le potentiel de sauver des vies à grande échelle et un excellent exemple des résultats tangibles qui peuvent découler des capacités uniques des Laboratoires de Chalk River et des capacités appropriées du secteur privé.

- Les dirigeants d'EACL et des LNC se sont rendus au Laboratoire national d'Oak Ridge au Tennessee pour prendre part à une longue visite de plusieurs jours de cette installation impressionnante. Nos partenaires américains ont notamment présenté leur environnement de campus ouvert qu'ils ont mis en place à leur laboratoire, qui sert d'inspiration pour le futur campus de Chalk River et qui a déjà commencé avec les nouveaux bâtiments majeurs présents sur le site. Cet exemple inspire davantage la création d'un environnement stimulant de classe mondiale, où les esprits les plus brillants du monde peuvent collaborer et formuler des idées révolutionnaires pour la prochaine génération.
- EACL a fait des progrès importants dans la définition de l'ensemble du programme de travail, et en particulier des options d'investissement dans les sciences et la technologie nucléaires, au cours de sa prochaine période de financement de 10 ans. Pour mettre les choses en contexte, EACL reçoit un financement pluriannuel du gouvernement, ce qui lui permet de mieux gérer et planifier à plus long terme, ce qui convient aux grands projets (qui prennent de nombreuses années à réaliser) qu'elle gère. La première période de financement a été approuvée en 2015 et expire en septembre 2025. Au cours du dernier trimestre, EACL a publié l'ébauche de l'énoncé des travaux pour le nouveau contrat, afin de recueillir les commentaires du public et des communautés autochtones. Cela donne un degré important de transparence et de mobilisation du public et des Autochtones sur le plan de travail au cours des 10 prochaines années. De plus, EACL continue de peaufiner sa proposition de financement sur 10 ans, en mettant l'accent sur ses stratégies de mission scientifique. EACL travaille en étroite collaboration avec le gouvernement pour définir les objectifs scientifiques et le plan d'investissement qui serviront de fondement aux Laboratoires de Chalk River de l'avenir.

## Gestion responsable de l'environnement

EACL poursuit des activités en science et technologie nucléaires depuis des décennies. Bien que ces activités aient procuré d'importants avantages pour le Canada et aux Canadiens – par exemple, la

production d'isotopes médicaux utilisés pour la détection et le traitement du cancer – elles ont également produit des déchets radioactifs. EACL a différents types de déchets radioactifs sur ses sites, notamment des déchets radioactifs de haute activité (combustible usé), d'activité intermédiaire et de faible activité. Plusieurs sites et/ou bâtiments ont également été contaminés par des activités de science et technologie nucléaires et des pratiques passées de gestion des déchets radioactifs. Les bâtiments doivent maintenant être décontaminés et démolis, les sites, nettoyés et remis en état, et les déchets radioactifs, gérés ou éliminés de façon sécuritaire.

EACL est également responsable de s'acquitter des responsabilités du Canada en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus ou une autre partie ne peut être tenue responsable et dont le gouvernement a accepté la responsabilité. Ces responsabilités englobent la décontamination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington (Ontario), conformément à une entente conclue entre le Canada et ces dernières. Il s'agit de l'un des projets environnementaux les plus importants et les plus complexes au Canada.

EACL vise à protéger l'environnement en faisant avancer les principaux projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets afin de gérer les risques et les dangers. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, EACL a reçu le mandat d'accélérer ces activités afin de réduire les risques et les coûts pour le Canada d'une façon sécuritaire, conformément aux pratiques internationales de pointe. EACL a explicitement demandé aux LNC de proposer des solutions pour l'élimination des déchets radioactifs à long terme et d'accélérer les activités de déclassement pour réduire les obligations environnementales.

Des progrès réguliers ont été réalisés dans les travaux en cours aux Laboratoires de Chalk River, où 116 bâtiments ont été déclassés depuis 2015. Les matériaux contaminés, les débris de démolition et les sols contaminés doivent être éliminés de manière à protéger l'environnement. Les LNC ont donc présenté une proposition visant à construire une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) au site de Chalk River. Cette installation spécialement conçue permettra d'éliminer de manière responsable et sécuritaire les déchets radioactifs de faible activité d'EACL. Ces déchets comprennent les articles contaminés comme les gants, couvre-chaussures et vêtements de protection, les chiffons, vadrouilles, équipement et outils, de même que les matériaux de construction, les débris et les sols contaminés. À l'aide d'une méthode éprouvée et reconnue au niveau international pour l'élimination des déchets faiblement radioactifs, l'IGDPS recevrait les déchets entreposés sur le site et les déchets générés par les activités continues d'assainissement et de déclassement sur tous les sites d'EACL.

#### Faits saillants du troisième trimestre :

- Comme il a été mentionné dans le rapport précédent, les LNC, au cours d'une auto-évaluation, ont découvert des lacunes importantes dans le programme de protection contre les incendies des Laboratoires de Whiteshell en avril et ont enclenché une mesure d'arrêt d'urgence de cette installation jusqu'à ce que les problèmes identifiés puissent être résolus de façon satisfaisante. EACL, en collaboration avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), a surveillé de près la réponse des LNC. Cette réponse a consisté entre autres à suspendre tous les travaux non essentiels sur le site, à prendre des mesures immédiates pour renforcer l'équipe

d'intervention en cas d'incendie avec une capacité supplémentaire provenant de Chalk River (à court terme) et à combler les lacunes de l'équipe de protection contre les incendies. En octobre, la CCSN a imposé une sanction administrative pécuniaire aux LNC pour les lacunes cernées dans leurs interventions au problème. EACL continue d'exercer une surveillance rigoureuse sur ce dossier afin de s'assurer qu'aucun autre problème ne survienne. Le montant de la pénalité à verser est basé sur une évaluation de sept circonstances aggravantes (par exemple, les antécédents de conformité, l'intention et les avantages concurrentiels). Même si la CCSN n'a pas jugé l'historique ou l'intervention des LNC comme étant particulièrement médiocres, EACL prend néanmoins cette décision très au sérieux. Les LNC continuent de progresser par l'entremise de la CCSN et EACL a examiné un plan de démarrage en plusieurs phases visant à amener Whiteshell à se conformer pleinement aux conditions de son permis et à assurer un retour à la pleine exploitation.

- EACL était fière d'organiser un atelier Canada-États-Unis-Royaume-Uni sur le déclassement *in situ*. Cet événement, qui s'est tenu à Ottawa et à Chalk River en décembre, a rassemblé des propriétaires de déchets et des organismes de réglementation des trois pays pour partager leurs expériences, examiner des études de cas et explorer des façons de travailler en collaboration afin de mieux comprendre les options *in situ* et les exemples à suivre. L'atelier comprenait également une visite de l'installation NPD d'EACL pour permettre à nos collègues internationaux de voir de près l'un de nos projets et de réfléchir à leurs propres similaires.

Dans le cadre de l'entente de relation à long terme avec la Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan (PNAP), les travaux sont maintenant en cours. Des sous-comités sont déjà en activité et EACL, la PNAP et les LNC travaillent maintenant ensemble sur plusieurs questions complexes. De plus, les hauts dirigeants d'EACL, y compris les membres du conseil d'administration, et quatre cohortes différentes de LNC ont suivi une formation sur la sensibilisation aux cultures autochtones offerte par la PNAP, ce qui contribue grandement à mieux comprendre l'expérience autochtone au Canada et l'histoire qui sous-tend nos relations. EACL collaborera avec la PNAP pour organiser d'autres séances afin de fournir à plus de personnel d'EACL cette occasion d'apprentissage précieuse.

## **Informations supplémentaires sur les éléments postérieurs à la date de clôture**

Nous aimerais ajouter quelques informations supplémentaires sur deux événements importants qui se sont produits en dehors de la période couverte par le présent rapport : la décision de la CCSN concernant l'installation d'évacuation proche de la surface et les problèmes découverts concernant le système de gestion de l'apprentissage de LNC.

### *Installation de gestion des déchets près de la surface*

Le 8 janvier 2024, l'organisme indépendant de réglementation de la sûreté nucléaire du Canada –, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) – a annoncé sa décision de permettre la construction de l'installation d'élimination près de la surface proposée à Chalk River. Il s'agit d'une étape importante pour EACL et LNC, après des années de travail acharné et de. La planification

préalable à la construction est en cours, y compris le respect des exigences en matière de gestion forestière dans le cadre du permis de la CCSN, et l'obtention des permis requis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Début février, deux groupes ont déposé une demande de contrôle judiciaire de la décision de la CCSN auprès de la Cour fédérale du Canada. La Cour fédérale n'a pas fixé de date pour entendre la demande. D'autres mises à jour seront fournies dans les prochains rapports à mesure que la demande progressera et que nous comprenons mieux l'incidence, le cas échéant, sur les plans et les échéanciers des projets.

#### *Système de gestion de l'apprentissage de LNC*

Le 26 janvier 2024, LNC a informé EACL et la CCSN des lacunes de son système de gestion de l'apprentissage. En particulier, certaines obligations de requalification en matière de radioprotection et d'autres formations étaient devenues caduques, sans que la direction de LNC n'en soit informée. Bien qu'aucun problème de santé et de sécurité n'ait résulté de cette obsolescence, EACL a pris des mesures immédiates pour que LNC traite la question des lacunes en matière de formation de manière programmatique et prioritaire, et cherche à comprendre et à résoudre les problèmes systémiques plus importants. En réponse, LNC a immédiatement interrompu le travail sur le site de Chalk River jusqu'à ce que les gestionnaires puissent affirmer que le personnel possédait les qualifications requises pour le travail qui lui était attribué, a organisé un examen à l'échelle de l'entreprise des attestations de formation et des rôles (afin de confirmer que le personnel ayant suivi une formation périmée doit effectivement suivre cette formation pour les rôles qu'il assume) et a offert une formation de rattrapage en priorité. À plus long terme, CNL s'est engagée à procéder à une analyse des causes profondes, et EACL suit de près la réponse afin que les systèmes nécessaires, la culture de gestion et les éléments de gouvernance soient en place pour éviter tout autre problème lié à la formation sur les sites d'EACL.

# Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il fournit des commentaires sur le rendement d'EACL pour la période de neuf mois clos le 31 décembre 2023 et doit être lu avec les états financiers non audités ci-joints et les notes afférentes.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au moment de la rédaction du rapport. Ces énoncés prospectifs, étant donné leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, bon nombre desquels sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

## Gestion des risques et incertitudes

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque. L'approche de gestion des risques d'EACL comprend les risques qui lui sont propres et les risques pour la gestion et l'exploitation des sites et des installations d'EACL par les LNC. Une communication régulière entre EACL et les LNC permet de faire le suivi des plans et des activités, et d'atténuer les risques, au besoin.

La présente section met en évidence certains des risques pour EACL et sa possibilité d'affecter ses résultats financiers.

**Ressources humaines :** EACL est une petite organisation qui compte sur un petit groupe d'experts hautement qualifiés et expérimentés, dont plusieurs possèdent de l'expérience gouvernementale et entrepreneuriale dans la gestion d'accords d'OGEE semblables. L'objectif d'EACL est de maintenir l'expertise et les capacités nécessaires pour surveiller le contrat d'OGEE et optimiser les ressources pour le Canada. La petite taille d'EACL présente un défi constant de la capacité de s'adapter aux exigences changeantes en matière de ressources dans l'organisation et de remplacer les employés en congé à court terme lorsque cela est nécessaire. EACL utilise des contrats de service de tiers pour s'assurer d'être doté d'un personnel efficace et s'assurer que ses employés reçoivent une formation mixte lorsque des occasions se présentent. EACL a également élaboré un plan de relève qu'elle revoit régulièrement. EACL examine régulièrement son régime de rémunération globale afin de demeurer concurrentielle par rapport aux employeurs comparables à l'échelle nationale et internationale.

**Rendement de l'entrepreneur :** Comme EACL a recours à un entrepreneur du secteur privé pour l'exécution de travaux liés à son mandat, il existe un risque inhérent que l'entrepreneur n'exécute pas les travaux. Afin d'atténuer ce risque, EACL a soigneusement structuré son contrat avec les LNC afin d'y inclure des mesures incitatives pour respecter ses priorités et permettre le rendement. EACL établit des priorités annuelles et des cibles supérieures réalisables et évalue, tout au long de l'exercice, le

rendement des LNC et de sa société mère afin de mettre en évidence ses forces et ses faiblesses et de leur accorder la possibilité de corriger le tir, s'il y a lieu.

**Coûts liés à l'exploitation des Laboratoires de Chalk River :** L'arrêt du réacteur national de recherche universel en 2018 a entraîné une perte de revenus, y compris des ventes d'isotopes, ainsi qu'une baisse du financement pour le réacteur universel de recherche nationale. Cela a créé des pressions de financement pour le soutien ministériel et les coûts d'exploitation des sites. Les autres programmes doivent en assumer la charge. Les LNC continuent de chercher à réduire leurs coûts indirects pour atténuer les pressions et examiner toutes les options à long terme qui permettraient d'avoir une organisation durable protectrice de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

**Principaux projets de gestion des déchets :** Une partie du mandat d'EACL consiste en la gestion responsable de l'environnement et la remise en état des sites au bénéfice des générations futures. Trois projets importants visant à réduire les risques environnementaux et à améliorer la protection de l'environnement font actuellement l'objet d'évaluations environnementales :

- Construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface au site des Laboratoires de Chalk River;
- Déclassement in situ du réacteur de recherche WR-1 au site des Laboratoires de Whiteshell;
- Déclassement in situ du réacteur nucléaire de démonstration à l'installation de Rolphton, en Ontario.

La réussite des projets dépend principalement du contexte réglementaire et de la participation du public et des communautés autochtones. Les calendriers prolongés des projets ont assuré aux LNC de disposer du temps nécessaire pour tenir compte des commentaires et des préoccupations des intervenants et répondre aux demandes d'études techniques supplémentaires de la part de l'organisme de réglementation. Ces changements d'échéancier ont freiné les plans d'activités de décontamination et de remise en état à grande échelle des Laboratoires de Chalk River, mais ils ont aussi permis d'accroître la participation du public et des Autochtones et d'élaborer d'autres études sur la sécurité.

**Collaboration et consultation des Autochtones :** EACL a de plus en plus besoin de soutenir le perfectionnement des capacités, de mener des études sur les connaissances traditionnelles et de participer aux processus réglementaires et à la surveillance environnementale. Les LNC poursuivent également leurs activités de sensibilisation dans l'ensemble des sites. EACL collabore avec les communautés autochtones à l'établissement de relations utiles et mutuellement avantageuses, en reconnaissant que ces relations prennent du temps à bâtir et que leur succès dépend de leur force. EACL et les LNC travaillent en étroite collaboration pour accroître la participation et la collaboration des communautés autochtones afin de renforcer des relations mutuellement avantageuses. EACL renforce son programme visant la participation des groupes autochtones, ainsi que ses activités de surveillance.

**Relations publiques :** EACL doit pouvoir compter sur le soutien des principaux intervenants, y compris le gouvernement et le public. Elle cherche des occasions d'établissement de relations, de même que des moyens novateurs et efficaces d'atteindre ses interlocuteurs. Dans le cadre de sa collaboration

avec les LNC, EACL s'efforce d'établir une communication claire et d'utiliser divers outils de communication pour atteindre de façon plus efficace les principaux publics.

**Cybersécurité :** La cybersécurité est au premier plan des préoccupations d'EACL et fait l'objet d'une approche à deux niveaux : la cybersécurité au sein même de l'organisation et les efforts en matière de cybersécurité déployés par les LNC pour protéger l'information confidentielle d'EACL. EACL et les LNC cherchent constamment à améliorer les capacités de cybersécurité en mettant l'accent sur la formation et l'adaptation.

## Revue financière

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
<b>Revenus</b>				
Crédits parlementaires	<b>317 \$</b>	278 \$	<b>882 \$</b>	708 \$
Revenus tirés des activités commerciales	<b>22</b>	30	<b>85</b>	102
Revenus d'intérêts	<b>8</b>	5	<b>22</b>	10
Autres produits	-	-	-	7
	<b>347</b>	313	<b>989</b>	827
<b>Charges</b>				
Coût des ventes	<b>17</b>	19	<b>60</b>	63
Charges de fonctionnement	<b>21</b>	14	<b>62</b>	48
Charges contractuelles	<b>57</b>	49	<b>193</b>	196
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	<b>1 221</b>	(52)	<b>379</b>	(929)
	<b>1 316</b>	30	<b>694</b>	(622)
<b>Excédent (déficit) de la période</b>	<b>(969) \$</b>	283 \$	<b>295 \$</b>	1 449 \$

### Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde un financement à EACL chaque trimestre pour lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités, et de s'acquitter de son mandat. EACL a comptabilisé 317 millions de dollars en crédits parlementaires au troisième trimestre de 2023-2024, comparativement à 278 millions de dollars pour la période correspondante de 2022-2023. Depuis le début de l'exercice, EACL a comptabilisé des crédits parlementaires de 882 millions de dollars, comparativement à 708 millions de dollars pour la période correspondante de 2022-2023. Ces écarts depuis le début de l'exercice et pour le trimestre s'expliquent en grande partie par la hausse du financement nécessaire pour réaliser les activités de déclassement, de remise en état des lieux et de

gestion des déchets, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses pour l'infrastructure de Chalk River, comme prévu.

## **Revenus tirés des activités commerciales**

Au troisième trimestre de 2022-2023, des revenus de 22 millions de dollars ont été comptabilisés, comparativement à 30 millions de dollars pour la période correspondante de 2022-2023. Depuis le début de l'exercice, les revenus se sont établis à 85 millions de dollars, comparativement à 102 millions de dollars en 2022-2023. Les revenus comprenaient ceux tirés des activités de recherche et de développement menées par les LNC pour les clients commerciaux, de même que de la vente d'eau lourde. La baisse trimestrielle et cumulative des revenus tirés des activités commerciales découle de la baisse des ventes d'eau lourde.

## **Revenus d'intérêts**

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur la trésorerie, les placements à court terme des crédits parlementaires et les placements détenus en fiducie. L'augmentation des revenus d'intérêts par rapport aux périodes précédentes est liée à l'augmentation des taux d'intérêt.

## **Autre produit**

L'autre produit est lié à un règlement commercial comptabilisé au cours de l'exercice précédent.

## **Coût des ventes**

Le coût des ventes est comparable à celui des périodes antérieures, mais il est plus élevé en pourcentage des produits commerciaux en raison de la baisse des ventes d'eau lourde à marge plus élevée.

## **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges d'exploitation de 21 millions de dollars pour le troisième trimestre et de 62 millions de dollars depuis le début de l'exercice sont supérieures à celles des périodes correspondantes en 2022-2023 principalement en raison d'une augmentation des services professionnels liés à l'approvisionnement continu à l'OGEE. Ce projet unique représente une augmentation significative et limitée dans le temps des opérations d'EACL, car EACL a constitué une équipe de projet dédiée pour le renouvellement du contrat d'OGEE. Cette équipe comprend à la fois des cadres supérieurs d'EACL, des conseillers clés et un soutien juridique, et devrait être en place pendant trois ans. Cette hausse depuis la période précédente est aussi le résultat des rajustements aux provisions au cours de l'exercice précédent ainsi que des pertes réalisées sur les placements détenus en fiducie.

## **Charges contractuelles**

EACL s'acquitte de son mandat par un contrat à long terme avec les LNC pour la gestion et l'exploitation de ses sites. Les dépenses liées aux LNC (compte non tenu des coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés, à la construction en cours et au coût des ventes) sont présentées par EACL à titre de charges contractuelles. Les charges de cette catégorie, qui se sont établies à 57 millions de dollars pour le troisième trimestre et à 193 millions de dollars depuis le début de l'exercice, sont comparables à celles pour les trimestres précédents.

## **Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés**

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières, l'impact sur le passif de la variation du taux d'actualisation et la perte (le gain) de réévaluation, le cas échéant, sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Les variations du taux d'actualisation auront une incidence sur la valeur actualisée nette des passifs comptabilisés. Si le taux d'actualisation augmente au cours de l'exercice, il en résultera une diminution des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés. Si le taux d'actualisation diminue, il en résultera une augmentation des charges comptabilisées. Pour l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation, référez-vous aux états financiers annuels vérifiés datés du 31 mars 2023. Les gains et pertes de réévaluation représentent les changements apportés aux estimations des obligations comptabilisées.

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés étaient considérablement plus élevées au troisième trimestre de 2023-2024 par rapport à la même période en 2022-2023 en raison de la baisse importante du taux d'actualisation constatée lors du trimestre en cours, en raison de l'adoption de la norme sur l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations des NCSP et l'exigence de réévaluer le passif à chaque date de déclaration en utilisant un taux actuel. Le taux, qui a augmenté de 0,20 % au cours de la période précédente, a diminué de 0,76 % au cours de la période actuelle.

## **Excédent (déficit) de la période**

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus dans une période donnée ou à titre de financement reporté dans la mesure où ils concernent les mois postérieurs à la fin de la période, et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour la même période. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires dans la période considérée, tandis que les débours connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans les états de la situation financière. Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de la période visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les

déboursés connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes.

## Perspectives

Les activités prévues d'EACL sont présentées dans son Plan d'entreprise. Les dépenses depuis le début de l'exercice 2023-2024 sont généralement comparables aux résultats prévus. Par conséquent, EACL est en bonne voie de respecter ses engagements dans les limites du budget. Les priorités et produits livrables n'ont pas changé de façon significative au cours des neuf premiers mois de 2023-2024.

## Flux de trésorerie et fonds de roulement

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	492 \$	276 \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(127)	(106)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(159)	(80)
Augmentation de la trésorerie	206	90
Solde au début de la période	145	262
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>351 \$</b>	<b>352 \$</b>

### Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont donné lieu à des entrées nettes de trésorerie de 492 millions de dollars au troisième trimestre de 2023-2024, comparativement à des entrées de trésorerie de 276 millions de dollars générées au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart est attribuable à l'augmentation des crédits reçus au troisième trimestre de 2023-2024 ainsi qu'à l'augmentation des montants à recevoir lors d'une période antérieure. Se reporter à la note 9 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

### Activités d'investissement en immobilisations

Les activités d'investissement en immobilisations ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 127 millions de dollars au troisième trimestre de 2023-2024, contre des sorties de trésorerie de 106 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart découle de la hausse des charges au cours de l'exercice considéré pour les nouvelles infrastructures sur le site de Chalk River.

## Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement de 159 millions de dollars au troisième trimestre de 2023-2024 étaient supérieurs aux flux de trésorerie affectés à l'exercice précédent, principalement à cause de la hausse des placements à court terme au cours de la période.

## Faits saillants de l'état de la situation financière

(en millions de dollars)	31 décembre	31 mars	Écart	Écart
	2023	2023	en \$	en %
Actifs financiers	797 \$	607 \$	190 \$	31%
Passifs	10 328	10 346	(18)	0%
Actifs non financiers	1 063	975	88	9%
Déficit accumulé	(8 468)	(8 764)	296	-3%

À la clôture du troisième trimestre de 2022-2023, EACL présentait des actifs financiers de 797 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 190 millions de dollars par rapport à ceux du 31 mars 2023. Cet écart découle principalement du financement reporté reçu en espèce avant la fin du trimestre.

La diminution de 18 millions de dollars des passifs est principalement à la diminution de 307 millions de dollars du passif au titre du déclassement, de la gestion des déchets et des sites contaminés, en raison des dépenses associées à ces activités, compensée en partie par une augmentation du financement différé.

## Utilisation des crédits parlementaires

Le financement d'EACL provient principalement des crédits parlementaires. Les crédits sont prélevés sur la base de prévisions des flux de trésorerie trimestriels et ne correspondent pas nécessairement au moment où les dépenses sont comptabilisées dans l'état des résultats. EACL comptabilise les crédits parlementaires reçus dans la période à titre de revenus dans l'état des résultats ou à titre de financement reporté dans l'état de la situation financière, dans la mesure où ils concernent les mois postérieurs à la fin de la période. Se reporter à la note 9 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



**Fred Dermarkar**

*Président et premier dirigeant*

Le 21 février 2024

Chalk River, Canada



**Thomas Assimes**

*Chef de la direction financière*

Le 21 février 2024

Chalk River, Canada

# ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

## État de la situation financière

Au

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 décembre 2023	31 mars 2023
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie		351 421 \$	145 522 \$
Placements à court terme		251 614	92 428
Fonds pour la gestion à long terme des déchets		34 870	32 734
Placements détenus en fiducie		76 169	74 259
Créances clients et autres débiteurs	3	40 423	40 892
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	9	-	160 500
Stocks détenus en vue de la revente		42 364	60 746
		<b>796 861</b>	<b>607 081</b>
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer	4	25 992	27 394
Avantages sociaux futurs	5	12 190	12 880
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens		245 252	247 978
Financement reporté	9	294 700	-
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	6	8 653 204	8 723 480
Passif au titre des sites contaminés	7	1 096 758	1 333 856
		<b>10 328 096</b>	<b>10 345 588</b>
<b>Dette nette</b>		<b>(9 531 235)</b>	<b>(9 738 507)</b>
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles	8	1 063 112	973 537
Charges payées d'avance		-	1 045
		<b>1 063 112</b>	<b>974 582</b>
<b>Déficit accumulé</b>		<b>(8 468 123)</b>	<b>(8 763 925)</b>
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :			
Déficit accumulé lié aux activités		(8 466 430)	(8 761 229)
Gains (pertes) de réévaluation cumulé		(1 693)	(2 696)
		<b>(8 468 123) \$</b>	<b>(8 763 925) \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## État des résultats

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Budget de 2024	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
			2023	2022	2023	2022
<b>Revenus</b>						
Crédits parlementaires	9	1 547 310 \$	<b>316 600 \$</b>	277 700 \$	<b>882 000 \$</b>	707 900 \$
Revenus tirés des activités commerciales		115 000	<b>22 462</b>	30 242	<b>84 615</b>	101 940
Revenus d'intérêts		4 000	<b>7 740</b>	5 174	<b>21 725</b>	10 279
Autres produits		-	-	-	-	7 000
		1 666 310	<b>346 802</b>	313 116	<b>988 340</b>	827 119
<b>Charges</b>						
Coût des ventes		80 500	<b>16 664</b>	18 927	<b>59 798</b>	62 852
Charges de fonctionnement		70 937	<b>21 222</b>	13 761	<b>61 686</b>	47 925
Charges contractuelles	10	216 024	<b>57 351</b>	48 985	<b>192 775</b>	196 643
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		290 651	<b>1 220 379</b>	(51 617)	<b>379 282</b>	(929 345)
		658 112	<b>1 315 616</b>	30 056	<b>693 541</b>	(621 925)
<b>Excédent (déficit) de la période</b>		1 008 198	<b>(968 814)</b>	283 060	<b>294 799</b>	1 449 044
<b>Déficit accumulé lié aux activités au début de la période</b>		(8 761 229)	<b>(7 497 616)</b>	(8 456 866)	<b>(8 761 229)</b>	(9 622 850)
<b>Déficit accumulé lié aux activités à la fin de la période</b>		(7 753 031) \$	<b>(8 466 430) \$</b>	(8 173 806) \$	<b>(8 466 430) \$</b>	(8 173 806) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## État des gains et pertes de réévaluation

	Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)		
<b>Pertes de réévaluation cumulées au début de la période</b>	<b>(2 696) \$</b>	<b>(2 515) \$</b>
<b>Pertes de réévaluation survenues au cours de la période</b>		
Pertes non réalisées sur les placements détenus en fiducie	(249)	(2 966)
<b>Reclassement dans l'état des résultats</b>		
Pertes réalisées sur les placements détenus en fiducie	1 252	12
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets de la période</b>	<b>1 003</b>	<b>(2 954)</b>
<b>Pertes de réévaluation cumulés à la fin de la période</b>	<b>(1 693) \$</b>	<b>(5 469) \$</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

## État de l'évolution de la dette nette

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Période de neuf mois close le 31 décembre		
		Budget de 2024	2023	2022
<b>Excédent (déficit) de la période</b>		1 008 198 \$	<b>294 799 \$</b>	1 449 044 \$
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(171 000)	<b>(125 216)</b>	(116 435)
Amortissement des immobilisations corporelles	8	43 947	<b>34 865</b>	34 757
Autres variations	8	-	<b>776</b>	109
		(127 053)	<b>(89 575)</b>	(81 569)
<b>Actifs non financiers</b>				
Variations des charges payées d'avance		-	<b>1 045</b>	143
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets de la période</b>		-	<b>1 003</b>	(2 954)
<b>Diminution de la dette nette</b>		881 145	<b>207 272</b>	1 364 664
<b>Dette nette au début de la période</b>		(9 738 507)	<b>(9 738 507)</b>	(10 482 291)
<b>Dette nette à la fin de la période</b>		(8 857 362) \$	<b>(9 531 235) \$</b>	(9 117 627) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## État des flux de trésorerie

	Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2023	2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	<b>1 337 200 \$</b>	922 700 \$
Rentrées de fonds provenant de clients et d'autres sources	84 443	133 241
Paiements aux fournisseurs	(249 584)	(246 041)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(10 518)	(10 257)
Sorties de fonds liées aux activités de déclassement, de gestion des déchets et des sites contaminés	(686 656)	(529 171)
Liquidités prévues pour les activités futures de gestion et d'élimination des déchets	(1 040)	(1 800)
Intérêts reçus	18 196	7 199
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>492 040</b>	275 871
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(126 955)	(105 480)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(126 955)</b>	(105 480)
<b>Activités d'investissement</b>		
Trésorerie investie dans des placements à court terme	(159 186)	(80 329)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(159 186)</b>	(80 329)
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>205 899</b>	90 062
<b>Trésorerie au début de la période</b>	<b>145 522</b>	262 095
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>	<b>351 421 \$</b>	352 157 \$

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

## **Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le**

### **31 décembre 2023**

(en milliers de dollars canadiens)

(non audité)

---

## **1. Renseignements généraux**

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de favoriser la science et la technologie nucléaires et de protéger l'environnement en s'acquittant des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs et de déclassement. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada, son actionnaire, et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

EACL a soumis son Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 pour approbation au Conseil du Trésor. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les plans et les priorités d'EACL à mettre en œuvre en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

## **2. Principales méthodes comptables**

### *Méthodes comptables*

Les présents états financiers trimestriels ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), et doivent être lus avec les états financiers annuels audités en date du 31 mars 2023. Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers

sont conformes à celles présentées dans les plus récents états financiers annuels audités en date du 31 mars 2023.

Les actifs financiers et non financiers sont présentés à l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

#### *Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la dépréciation des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

#### *Chiffres du budget*

Le budget de 2023-2024 est reflété dans l'état des résultats et du déficit accumulé et l'état de l'évolution de la dette nette. Les données du budget de 2023-2024 présentées dans les états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2023-2024 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période de 2023-2024 à 2027-2028.

### **3. Clients et autres débiteurs**

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 mars 2023</b>
Créances clients	<b>6 699 \$</b>	14 336 \$
Revenus non facturés	<b>17 532</b>	11 404
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	<b>16 192</b>	15 152
	<b>40 423 \$</b>	40 892 \$

### **4. Créditeurs et charges à payer**

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 mars 2023</b>
Dettes fournisseurs	<b>68 \$</b>	1 488 \$
Autres créditeurs et charges à payer	<b>20 783</b>	19 820
Charges à payer au titre des salaires	<b>2 110</b>	2 410
Montants à payer à des apparentés	<b>439</b>	443
Dispositions	<b>165</b>	165
Avances de clients et obligations envers les clients	<b>2 427</b>	3 068
	<b>25 992 \$</b>	27 394 \$

Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

### **5. Avantages sociaux futurs**

#### **a) Régime de retraite**

Les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Le RPRFP est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme l'employeur doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales.

Les cotisations totales versées au titre des services rendus au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 décembre		Période de neuf mois close le 30 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Cotisations salariales	256 \$	232 \$	756 \$	719 \$
Cotisations patronales	667	326	1 779	1 534

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du RPRFP. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

### b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2 h) des états financiers annuels audités en date du 31 mars 2023. L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs comprend des indemnités pour départs volontaires de 4,7 millions de dollars (4,7 millions de dollars au 31 mars 2023) payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires ultérieurs.

## 6. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque et de protéger l'environnement. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

	Période de neuf mois close le 31 décembre <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Exercice clos le 31 mars 2023
<b>Valeur comptable au début de la période</b>	<b>8 723 480 \$</b>	9 304 857 \$
Passifs réglés	(426 132)	(522 266)
Désactualisation de la provision	202 755	218 348
Effet de la variation du taux d'actualisation	34 662	(994 968)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	117 399	715 390
Estimations ayant une incidence sur les biens, les installations et l'équipement et sur les coûts futurs de gestion des déchets découlant des activités courantes	1 040	2 119
<b>Valeur comptable à la fin de la période</b>	<b>8 653 204 \$</b>	8 723 480 \$

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux activités prévues et incluses dans le passif s'élèvent à 16 655,5 millions de dollars (17 024,4 millions de dollars au 31 mars 2023).

Au 31 décembre 2023, la provision a été actualisée selon un taux de 2,99 %. Le solde d'ouverture au 31 mars 2023 a été actualisé selon un taux de 3,01 %.

## 7. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité.

	Période de neuf mois close le 31 décembre <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Exercice clos le 31 mars 2023
<b>Valeur comptable au début de la période</b>	<b>1 333 856 \$</b>	1 531 318 \$
Passifs réglés	(261 562)	(231 217)
Désactualisation de la provision	32 446	33 714
Effet de la variation du taux d'actualisation	(7 982)	(35 348)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	-	35 389
<b>Valeur comptable à la fin de la période</b>	<b>1 096 758 \$</b>	1 333 856 \$

Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les

municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédecesseurs du secteur privé. L'étape de la mise en œuvre doit être terminée en 2030-2031 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 100 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium.

Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux de 3,09 % au 31 décembre 2023. Le solde d'ouverture au 31 mars 2023 a été actualisé selon un taux de 2,92 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 241,3 millions de dollars (1 502,9 millions de dollars au 31 mars 2023).

## 8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)

	Construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machines et outillage	Total
<b>Coût au 31 mars 2023</b>	<b>343 180 \$</b>	<b>154 471 \$</b>	<b>607 248 \$</b>	<b>521 110 \$</b>	<b>1 626 009 \$</b>
Entrées et transferts	125 216	1	610	8 133	133 960
Sorties et transferts	(8 743)	-	(973)	(3 292)	(13 008)
<b>Coût au 31 décembre 2023</b>	<b>459 653</b>	<b>154 472</b>	<b>606 885</b>	<b>525 951</b>	<b>1 746 961</b>
<b>Amortissement cumulé au 31 mars 2023</b>	<b>-</b>	<b>63 439</b>	<b>263 058</b>	<b>325 975</b>	<b>652 472</b>
Augmentation de l'amortissement	-	3 805	11 464	19 596	34 865
Sorties et transferts	-	-	(383)	(3 105)	(3 488)
<b>Amortissement cumulé au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>67 244</b>	<b>274 139</b>	<b>342 466</b>	<b>683 849</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2023</b>	<b>343 180</b>	<b>91 032</b>	<b>344 190</b>	<b>195 135</b>	<b>973 537</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2023</b>	<b>459 653 \$</b>	<b>87 228 \$</b>	<b>332 746 \$</b>	<b>183 485 \$</b>	<b>1 063 112 \$</b>

## 9. Crédits parlementaires

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
<b>Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement, des dépenses en immobilisations et des dépenses législatives</b>				
Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement, les dépenses en immobilisations et les dépenses législatives	611 300 \$	492 500 \$	1 337 200 \$	922 700 \$
Montant à recevoir d'une période précédente	-	-	(160 500)	-
Montant reporté de la période précédente (financement différé)	(294 700)	(214 800)	(294 700)	(214 800)
<b>Total des crédits parlementaires comptabilisés</b>	<b>316 600 \$</b>	<b>277 700 \$</b>	<b>882 000 \$</b>	<b>707 900 \$</b>

L'écart entre les montants reçus et les montants comptabilisés au titre des crédits parlementaires est lié aux montants reçus, mais relatifs à un trimestre précédent ou ultérieur. Les crédits parlementaires approuvés pour les charges de fonctionnement et les dépenses en immobilisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 totalisent 1 547,3 millions de dollars.

## 10. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur dans le cadre duquel les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé en vertu d'un accord contractuel. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
<b>Montants contractuels versés ou à verser</b>	<b>339 628 \$</b>	292 020 \$	<b>1 043 367 \$</b>	875 427 \$
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(231 123)	(175 891)	(685 420)	(528 876)
Moins : coûts imputés à la construction en cours	(37 663)	(55 204)	(125 216)	(116 435)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(13 491)	(11 940)	(39 956)	(33 473)
<b>Charges contractuelles</b>	<b>57 351 \$</b>	48 985 \$	<b>192 775 \$</b>	196 643 \$

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'ANEC, conformément à l'accord contractuel intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.

## 11. Chiffres comparatifs

Certaines des données comparatives du 31 décembre 2022 ont été rajustées afin de se conformer aux exigences de la norme SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cet ajustement, se reporter à la note 3 des plus récents états financiers annuels audités en date du 31 mars 2023.



**Énergie atomique du  
Canada limitée**

Laboratoires de Chalk River  
286, rue Plant, Stn 508A  
Chalk River (Ontario)  
Canada K0J 1J0

**Renseignements**

Demandes de renseignements

Courriel : [communications@aecl.ca](mailto:communications@aecl.ca)

**Visitez notre site Web**

[www.aecl.ca](http://www.aecl.ca)